



SAVOIR PRATIQUER LE GREFFAGE DE PLANTS MARAÎCHERS (1 jours)

OBJECTIFS

Comprendre l'intérêt et savoir mettre en pratique le greffage de plants maraîchers.

PROGRAMME

Mardi 28 mars

Le matin, apports théoriques en salle :

L'intérêt du greffage des légumes : rendement, résistance aux maladies...

Quelles cultures, quelles espèces et quels porte-greffe ?

Les différentes techniques de greffage

L'organisation du travail et le matériel nécessaire

L'après-midi, pratique du greffage, chaque stagiaire pourra s'entraîner à greffer des plants pour acquérir la technicité de l'opération.



Mardi 28 mars 2017.



L'Isle Jourdain (Gers - 32)

Intervenant : Philippe THOMAS,
maraîcher bio et formateur.

Responsable de formation : Charleyne BARTHOMEUF

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION : Savoir pratiquer le greffage de plants maraîchers.

DATES : Mardi 28 mars 2017.

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **COMMUNE** :

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA) :

PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :

- Chef d'exploitation Cotisant(e) solidaire
 Salarié(e) Porteur de projet
 Autre, précisez

J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

J'ai pris connaissance des conditions générales.

Fait à Le

Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....

.....

.....

Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 20 euros avant le 14 mars** à l'adresse suivante :



ADEAR 32 / Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Gers

1 rue Dupont de l'Eure

32000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :

05 62 05 30 86 ou à adear32@free.fr.



FORMATION PROFESSIONNELLE

N° d'activité de formation : 73320036332

SAVOIR PRATIQUER LE GREFFAGE DE PLANTS MARAÎCHERS

INFORMATIONS PRATIQUES :

Public

Agriculteurs et porteurs de projet.

Pré-requis

Aucun.

Lieu et horaires

28 mars à l'Isle Jourdain, lieu-dit Lassalle Sud, route de Clermont-Savès. De 9h00 à 17h00.

Repas de midi

Repas pris sur place. Amenez un pique-nique à partager entre tous.

Coût et prises en charge

Coût de la formation : 175€. La totalité du coût de la formation peut être pris en charge par VIVEA pour les personnes éligibles (agriculteurs et porteurs de projet).

Salariés : Le coût de la formation peut être en partie pris en charge par le FAFSEA. Dans ce cas, nous consulter.

Porteurs de projet en phase d'installation : Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'une prise en charge par le fonds VIVEA. Pour cela, une attestation d'éligibilité doit être demandée au "Point Accueil Installation" de la Chambre d'Agriculture de votre département.

Merci de joindre l'original de cette attestation à votre bulletin d'inscription.

Crédit d'impôt : Si vous êtes au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier aussi d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités :

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.

- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation.

